

**COMPTE RENDU DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 5 SEPTEMBRE 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le jeudi cinq septembre 2019 à 19h30 le Conseil Municipal de la Ville de Coutances, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Yves LAMY, Maire de Coutances.

L'ordre du jour sera le suivant :

- N°1 Désignation d'un secrétaire
 - N°2 Approbation du compte rendu du 27 Juin 2019
 - N°3 Lecture des décisions
 - N°4 Budget général – décision modificative n°2
 - N°5 Budget Camping – décision modificative n°1
 - N°6 Remboursement par le budget général de l'attribution de compensation liée au camping au budget annexe camping
 - N°7 Budget eau – décision modificative n°1
 - N°8 Ajustement de la compensation financière pour la saison culturelle du théâtre et du festival de jazz 2018-2019
 - N°9 Tableau des emplois
 - N°10 Concession de distribution de gaz naturel – rapport annuel 2018
 - N°11 Aménagement d'un giratoire sur la RD2 – convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec Manche Numérique
 - N°12 Adhésion au SDeau50 du SIAEP de Brécey
 - N°13 Constitution d'un groupement de commande pour la passation d'un marché de fourniture de combustibles, approbation et autorisation de signer la convention
 - N°14 Réhabilitation ancien Office du Tourisme – Mise en conformité installation électrique de l'hôtel de ville – Avenants au marché de travaux
 - N°15 Réhabilitation électrique et système de sécurité incendie de l'ancien office du tourisme
 - N°16 Aménagement d'une bâche incendie : acquisition foncière
 - N°17 Signature Charte Ville aidante Alzheimer
 - N°18 Dénomination de voie
 - N°19 Subvention pour ravalement de façades
- Questions diverses

PRESENTS :

Yves LAMY, Sylvie PASERO, Jean-Dominique BOURDIN, Josette LEDUC, Jean-Manuel COUSIN, Sophie LAINÉ, Etienne SAVARY, Maud LE MIERE, Christian LESAUVAGE, Christine ROBIN, Alain SALMON, Catherine MARTINEL, Pascale LANGLOIS, Françoise GODIN, Jean-Pierre RAPILLY, Catherine LEBLANC, David ROUXEL, Didier FEUILLET, Christelle TOUATI, Didier LEFEVRE.

PROCURATIONS :

Monsieur Denis BOURGET a donné procuration à Monsieur Etienne SAVARY.

Madame Xia LEPERCHOIS a donné procuration à Monsieur Alain SALMON.

Madame Anne-Sophie DESCHAMPS-BERGER a donné procuration à Madame Sophie LAINÉ.

Monsieur Hocine HEFSI a donné procuration à Madame Josette LEDUC.

Madame Delphine FOURNIER a donné procuration à Monsieur David ROUXEL.

ABSENTS EXCUSES : Maurice-Pierre ROBIN.

ABSENTS: Nadège DELAFOSSE, Isabelle LEGRAVEY, Caroline GALLET-MOREEL.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Catherine LEBLANC, désignée conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

N° 1 – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Catherine LEBLANC, désignée conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

N° 2– APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 27 JUIN 2019

Le compte rendu de la séance de conseil municipal en date du 27 Juin 2019 est approuvé à l'unanimité.

N° 3– LECTURE DES DECISIONS

Pas de remarques particulières.

N°4 - BUDGET GENERAL – DECISION MODIFICATIVE N°2

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L 1612-11,

Vu l'instruction budgétaire M14 prévoyant la possibilité de procéder à des décisions modificatives du budget,

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à une modification du Budget Primitif 2019 du Budget Général, pour :

- Prévoir les crédits nécessaires au transfert de l'attribution de compensation correspondant à la compétence « camping » vers le budget annexe Camping (délibération proposée au cours de cette même séance)
- Ajuster la subvention versée au C.C.A.S.
- Ajuster les mouvements exceptionnels en dépenses et en recettes

Monsieur le Maire présente donc aux membres du Conseil Municipal la proposition de décision modificative n°2 du Budget Général, portant uniquement sur le fonctionnement, et qui se présente comme suit :

Dépenses de fonctionnement

				BP +DM n°1	Propositions nouvelles	Vote	Total BP +DM n°1 +DM n°2	
011	Charges à caractère général	62872	Remboursement de frais aux budgets annexes et aux régies municipales	0,00 €	35 743,00 €	35 743,00 €	35 743,00 €	Reversement de l'attribution de compensation liée à la rétrocession du Camping, au budget annexe Camping
					35 743,00 €	35 743,00 €		
65	Autres charges de gestion courante	657362	CCAS	13 800,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	1358 000,00 €	Ajustement de la subvention versée au C.C.A.S. pour tenir compte des prestations du Service Infrastructures et Numérique facturées à l'Etablissement, à compter de 2019
					40 000,00 €	40 000,00 €		
67	Charges exceptionnelles	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00 €	9 974,00 €	9 974,00 €	9 974,00 €	Inscription d'une provision en charges exceptionnelles, en cas d'annulation de titres, compensée par des recettes exceptionnelles constatées au 7711 et 773
					9 974,00 €	9 974,00 €		

Propositions nouvelles - Dépenses de fonctionnement	85 717,00 €
---	-------------

Recettes de fonctionnement

				BP +DM n°1	Propositions nouvelles	Vote	Total BP +DM n°1 +DM n°2	
74	Dotations et participations	7411	Dotation forfaitaire	1600 000,00 €	83 861,00 €	83 861,00 €	1683 861,00 €	Composantes de la DGF : le montant notifié pour 2019 (mars 2019) est de 4 016 337 euros, en hausse de 72 814 euros (+ 1,8 %) par rapport à 2018
		74121	Dotation de solidarité rurale	480 000,00 €	-1 172,00 €	-1 172,00 €	478 828,00 €	
		74123	Dotation de solidarité urbaine	1567 000,00 €	-25 440,00 €	-25 440,00 €	1541560,00 €	
		74127	Dotation nationale de péréquation	290 000,00 €	22 088,00 €	22 088,00 €	312 088,00 €	
					79 337,00 €	79 337,00 €		
77	Produits exceptionnels	7711	Dédits et pénalités reçus	0,00 €	5 800,00 €	5 800,00 €	5 800,00 €	Recettes exceptionnelles ajustées au regard des réalisations
		773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) o	0,00 €	580,00 €	580,00 €	580,00 €	
					6 380,00 €	6 380,00 €		

Propositions nouvelles - Recettes de fonctionnement	85 717,00 €
---	-------------

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur Jean-Pierre RAPILLY

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la proposition de décision modificative n°2 du Budget Général.

Ainsi fait et délibéré.

N°5 -BUDGET CAMPING – DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L 1612-11,

Vu l'instruction budgétaire M4 prévoyant la possibilité de procéder à des décisions modificatives du budget,

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à une modification du Budget Primitif 2019 du Budget annexe CAMPING afin :

-d'intégrer la recette liée l'attribution de compensation propre au camping, conformément à la délibération n°6 du 5/09/2019 relative au remboursement par le budget général de l'attribution de compensation liée au camping municipal

-d'ajuster en conséquence les dépenses de masse salariale financées par l'attribution de compensation

Monsieur le Maire présente donc aux membres du Conseil Municipal la proposition de décision modificative n° 1 du Budget CAMPING, qui se présente comme suit :

Recettes de fonctionnement

				BP	Propositions nouvelles	Vote	Total BP + DM n°1
70	Produit des services	70871	Remboursement de frais par la collectivité de rattachement	0,00 €	35 743,00 €	35 743,00 €	35 743,00 €
					35 743,00 €	35 743,00 €	

Remboursement par le Budget général de l'Attribution de compensation liée au camping

Propositions nouvelles - Recettes de fonctionnement 35 743,00 €

Dépenses de fonctionnement

				BP	Propositions nouvelles	Vote	Total BP + DM n°1
012	Dépenses de personnel	6215	Personnel affecté par coll de rattachement	9 792,07 €	36 154,71 €	36 154,71 €	45 946,78 €
					36 154,71 €	36 154,71 €	
011	Charges à caractère général	61521	Entretien et réparation des bâtiments publics	5 000,00 €	-411,71 €	-411,71 €	4 588,29 €
					-411,71 €	-411,71 €	

Ajustement des charges de personnel au regard des charges prises en compte dans l'attribution de compensation (1,3 ETP)

L'enveloppe prévue pour l'entretien de la toiture et des menuiseries extérieures ne sera pas consommée en 2019. *Les travaux seront intégrés dans un projet de rénovation global ultérieur.*

Propositions nouvelles - Dépenses de fonctionnement 35 743,00 €

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur Jean-Pierre RAPILLY

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la proposition de décision modificative n° 1 du Budget CAMPING.

Ainsi fait et délibéré.

N°6 - Remboursement par le budget général de l'attribution de compensation liée au camping municipal au budget annexe « Camping »

Suite aux délibérations n°15 et 16 du Conseil municipal du 23/11/2017 relatives à l'approbation du rapport de CLECT 2017 et du montant des attributions de compensation 2017, la Ville de Coutances reverse sur son budget général une attribution de compensation afférente aux différentes compétences transférées à la Communauté ou restituées par la communauté Coutances mer et bocage.

Cette attribution de compensation générale comprend une recette d'attribution de compensation correspondant aux charges de camping restituées à la Ville de Coutances.

Afin d'assurer l'équilibre budgétaire, le niveau de trésorerie du Budget annexe Camping (M4) et la transparence des flux financiers entre budgets, il est proposé que le budget général rembourse chaque année au budget annexe Camping le montant des Attributions de compensation 2017 calculées pour le camping (35 743€¹).

Le schéma comptable proposé est le suivant :

-Budget général : remboursement de l'attribution de compensation 2017 liée au camping de Coutances au c/62872 (remboursement de frais aux budgets annexes).

-Budget annexe « Camping »: perception du remboursement de l'attribution de compensation liée au camping de Coutances au c/70871 (remboursement de frais par la collectivité de rattachement).

Il est proposé au Conseil municipal :

-d'accepter, à compter de 2019, le remboursement annuel par le budget général de l'attribution de compensation retenue en 2017 pour le camping (sauf modification de l'attribution de compensation validée par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

-de valider le schéma comptable présenté ci-dessus.

Le Conseil Municipal,

¹ Rapport de CLECT du 30/10/2017

- Après l'exposé de Monsieur Jean-Pierre RAPILLY
- Après en avoir délibéré à l'unanimité,
- ACCEPTE, à compter de 2019, le remboursement annuel par le budget général de l'attribution de compensation retenue en 2017 pour le camping (sauf modification de l'attribution de compensation validée par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).
- VALIDE le schéma comptable présenté ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré.

N° 7 - BUDGET EAU – DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L 1612-11,

Vu l'instruction budgétaire M49 prévoyant la possibilité de procéder à des décisions modificatives du budget,

Vu la délibération n° 33 du Conseil Municipal du 23 mai 2019 relative aux dispositions, notamment comptables et budgétaires, liées au transfert de la compétence Eau Potable au SDEAU 50,

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à une modification du Budget Primitif 2019 du Budget Eau pour :

- Prévoir des écritures de correction comptable liées à des titres émis en 2017 et 2018 (redevance d'affermage) ; en attente du transfert de la compétence Eau Potable au SDEAU 50, une mise à jour de certaines écritures comptables, avant la clôture de l'exercice, doit être opérée concernant notamment la TVA collectée sur la redevance d'affermage (5,5 %). Il est rappelé que toute correction comptable sur exercices antérieurs (jusqu'à 2019) effectuée après le transfert de la compétence, devra être retracée au sein du budget principal de la Ville de Coutances, d'où la nécessité de procéder aux modifications sur l'exercice courant du budget annexe Eau.
- Réaffecter des crédits entre chapitres en dépenses d'investissement

Ces modifications impactent le budget à hauteur de - 35 367 euros, étant précisé que le budget primitif 2019 a été voté en suréquilibre en section d'investissement (+ 137 805,29 euros, disposition autorisée par la nomenclature M49) ; le suréquilibre prévisionnel est donc ajusté à + 102 438,29 euros.

Monsieur le Maire présente donc aux membres du Conseil Municipal la proposition de décision modificative n°1 du Budget Eau, qui se présente comme suit.

Dépenses de fonctionnement

			BP	Propositions nouvelles	Vote	Total BP +DM n°1	
023	Virement à la section d'investissement	023	Virement à la section d'investissement	178 169,29 €	-36 887,00 €	-36 887,00 €	11282,29 €
				-36 887,00 €	-36 887,00 €		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6811	Dotations aux amortissements des immobilisations	80 640,00 €	1520,00 €	1520,00 €	82 160,00 €
				1520,00 €	1520,00 €		
67	Charges exceptionnelles	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00 €	678 405,00 €	678 405,00 €	678 405,00 €
				678 405,00 €	678 405,00 €		

Ajustement des opérations d'ordre (- 35 367 euros) par prélèvement sur le suréquilibre de la section d'investissement inscrit au Budget primitif

En lien avec le RF 70128 (différentiel de TVA de 35 367 euros) : annulation de 4 titres émis en 2017 et 2018 (678 405 euros HT) au DF 673 et réémission au RF 70128 pour 643 038 euros HT (5,5 % TVA)

Propositions nouvelles - Dépenses de fonctionnement 643 038,00 €

Recettes de fonctionnement

			BP	Propositions nouvelles	Vote	Total BP +DM n°1	
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	70128	Autres taxes et redevances	470 000,00 €	643 038,00 €	643 038,00 €	1 113 038,00 €
				643 038,00 €	643 038,00 €		

En lien avec le DF 673 : réémission au RF 70128 de 4 titres de 2017 et 2018 pour 643 038 euros HT (5,5 % TVA) et annulation des 4 titres initiaux (678 405 euros HT) au DF 673

Propositions nouvelles - Recettes de fonctionnement 643 038,00 €

Dépenses d'investissement

			BP	Propositions nouvelles	Vote	Total BP +DM n°1	
21	Immobilisations corporelles	21351	Bâtiments d'exploitation	90 000,00 €	-90 000,00 €	-90 000,00 €	0,00 €
		21531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
				-50 000,00 €	-50 000,00 €		
23	Immobilisations en cours	2315	Installations, matériel et outillage techniques	192 933,63 €	50 000,00 €	50 000,00 €	242 933,63 €
				50 000,00 €	50 000,00 €		

Réaffectation de crédits entre chapitres des dépenses d'équipement

Propositions nouvelles - Dépenses d'investissement 0,00 €

Recettes d'investissement

			BP	Propositions nouvelles	Vote	Total BP +DM n°1	
021	Virement de la section d'exploitation	021	Virement de la section d'exploitation	178 169,29 €	-36 887,00 €	-36 887,00 €	11282,29 €
				-36 887,00 €	-36 887,00 €		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	281531	Réseaux d'adduction d'eau	73 080,00 €	1520,00 €	1520,00 €	74 600,00 €
				1520,00 €	1520,00 €		

Ajustement des opérations d'ordre (- 35 367 euros) pour transfert vers la section de fonctionnement, par prélèvement sur le suréquilibre de la section d'investissement

Propositions nouvelles - Recettes d'investissement -35 367,00 €

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur Pascal LANGLOIS

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la proposition de décision modificative n°1 du Budget Eau.

Ainsi fait et délibéré.

N° 8 - AJUSTEMENT DE LA COMPENSATION FINANCIERE POUR LA SAISON CULTURELLE DU THEATRE ET DU FESTIVAL DE JAZZ 2018-2019

Le contrat de délégation de service public passé avec le comité coutançais d'action culturelle pour la conception et la mise en œuvre de la saison culturelle du théâtre municipal et d'un festival de jazz prévoit dans son article 13 le versement par le délégant d'une compensation financière, visant à soutenir :

- les actions visant à développer le rayonnement culturel de Coutances, de son théâtre et de son festival de jazz, aussi bien à l'échelle locale qu'internationale ;
- les politiques tarifaires en faveur des publics éloignés ;
- les actions artistiques ;
- les actions de médiation culturelle ;
- les animations et événements grand public contribuant à la dynamique culturelle et sociale de la ville de Coutances ;
- les pertes sur exploitation induites par les mises à disposition gratuites du théâtre au délégant.

Cette compensation participe aux dépenses du délégataire pour la saison du théâtre 2018-2019 et pour le festival de jazz 2019. Il est prévu en fin d'exercice comptable du délégataire une révision de cette compensation au regard des réalisations. Rappelons, pour cette saison, qu'elle était calculée sur les mois de juillet 2018 à juin 2019.

Ainsi, le montant de la compensation financière pour la saison 2018-2019 s'établit à 700 424 € (contre 698 000 € en prévisionnel). Ce montant intègre une compensation exceptionnelle de 10 343 euros, correspondant aux frais engagés depuis le début de l'année 2019 par le délégataire pour remplacer deux agents municipaux habituellement mis à disposition de l'association (un agent ayant quitté la Collectivité, un agent ayant été placé en arrêt maladie sur une partie de la période).

Il est donc proposé au conseil municipal de fixer à 700 424 € le montant de la compensation financière versée au Comité coutançais d'action culturelle dans le cadre de la délégation de service public pour la saison 2018-2019.

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Madame Josette LEDUC

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de fixer à 700 424 € le montant de la compensation financière versée au Comité coutançais d'action culturelle dans le cadre de la délégation de service public pour la saison 2018-2019.

Ainsi fait et délibéré.

N°9 -Tableau des emplois

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de créer les emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Chaque délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé.

Les emplois créés peuvent éventuellement être pourvus par des agents contractuels de droit public (en application des dispositions des articles 3 à 3-5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ou de toute autre disposition législative et réglementaire en vigueur dans la fonction publique territoriale) ou, si les conditions sont remplies, par des salariés de droit privé en emploi aidé. Dans le cas de recours à des agents contractuels de droit public, le niveau de rémunération sera fixé dans la grille indiciaire de l'un des grades mentionnés lors de la création de l'emploi.

Une modification du tableau des emplois est sollicitée dans le cadre du projet de réorganisation du service assainissement. Ce projet, qui a fait l'objet d'une saisine du comité technique le 25 juin 2019 puis le 5 juillet 2019, consiste à transférer un poste du service assainissement dans les services techniques à compter du 5 septembre 2019 dans les conditions suivantes :

Ancienne situation

SERVICE AFFECTATION	ref	INTITULE DU POSTE	CAT	GRADES DISPONIBLES POUR L'EMPLOI	DUREE HEBDO HEURES/MIN	GROUPE FONCTION RIFSEEP
DG-DIR SERV TECH- ASSAINISSEMENT COLLECTIF- STEP	VILLE073	AGENT D'ASSAINISSEMENT	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise	35h00min/35	C2

	cadre d'emplois des adjoints techniques
--	---

Nouvelle situation

SERVICE AFFECTATION	ref	INTITULE DU POSTE	CAT	GRADES DISPONIBLES POUR L'EMPLOI	DUREE HEBDO HEURES/MIN	GROUPE FONCTION RIFSEEP	Date d'effet
DG-DIR SERV TECH-SERVICE VOIRIE	VILLE073	AGENT D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	35h00min/35	C2	05/09/19

Il est proposé au conseil municipal d'approuver cette modification du tableau des emplois.

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur Jean-Dominique BOURDIN
- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE cette modification du tableau des emplois.

Ainsi fait et délibéré.

N°10 - SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE : RAPPORT ANNUEL D'EXPLOITATION DU DELEGATAIRE 2018

Le code général des collectivités territoriales prévoit que « le délégataire d'un service public produit chaque année un rapport à la collectivité délégante comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'assemblée qui en prend acte. » (article L 1411-3 du CGCT)

Concernant notre Ville, 3 services font l'objet d'une délégation de service public : la gestion du théâtre et du festival de jazz, confiée au CCAC, le service de transport urbain, confié à Normandie Voyages, et le service de distribution de l'eau potable, confié à la SAUR.

La SAUR a transmis à la collectivité depuis quelques jours le rapport annuel d'exploitation de l'exercice 2018. Le rapport complet peut être consulté auprès de la Direction des Services Techniques.

Une synthèse du rapport est présentée ci-après. Le sommaire est le suivant :

1. La synthèse de l'année

1.1 Les chiffres clés

1.2 Les faits marquants

2. Le contrat

2.1 Intervenants

2.2 Le contrat

2.3 Vie du contrat

4. Le patrimoine

5. Le service aux usagers

5.1 Nombre de branchements

5.2 Les volumes comptabilisés

5.3 Etat des réclamations clients

6. Le bilan d'activité

6.1 Les Volumes d'eau

6.2 La capacité de stockage

6.3 Le rendement du réseau

6.4 L'indice linéaire de pertes

6.5 L'indice linéaire de volumes non comptés

6.6 L'indice linéaire de consommation

7. La qualité de l'eau distribuée

7.1 Synthèse qualitative des eaux distribuées

7.2 Conformité de l'eau distribuée

9. Opérations réalisées

9.1 Les interventions d'exploitation

9.2 Les interventions de maintenance

10. Propositions d'amélioration

11. Compte annuel de résultat de l'exercice 2018

12. Spécimen de facture

Ces extraits couvrent l'essentiel de ce rapport annuel d'exploitation.

1. LA SYNTHÈSE DE L'ANNÉE

1.1 LES CHIFFRES CLES

	2017	2018	Variation N/N-1
Données techniques			
Nombre de stations de surpression-reprise	3	3	0 %
Nombre d'ouvrages de stockage	5	5	0 %
Volume de stockage (en m3)	2 868	2 868	0 %
Linéaire de conduites (en ml)	83 083	83 538	+ 0,55 %
Données clientèles			
Nombre de contrats - abonnés	5 127	5 159	+ 0,62 %
Volumes consommés hors VEG (en m3)	850 516	868 940	+ 2,17 %
Indicateurs quantitatifs			
Volumes exportés (en m3)	3 729	3 714	- 0,40 %
Volumes importés (en m3)	939 848	968 379	+ 3,04 %
Volumes mis en distribution (en m3) sur l'année civile	936 119	964 666	+ 3,05 %
Nombre total de branchements en service	5 127	5 159	+ 0,62 %
Dont compteurs renouvelés	125	338	+ 270,4 %
Soit % du parc compteur	2,44 %	6,54 %	+ 268 %
Rendement du réseau de distribution (indicateur « rapport du Maire »)	91,29 %	90,44 %	- 0,93 %
Indice linéaire de pertes en réseau (en m3/km/j)	2,70	3,04	+ 12,59 %
Indicateurs qualitatifs (hors eau brute) - 2018			
Nombre d'échantillons contrôle sanitaire ARS	43	40	93 %
Dont analyses physico-chimiques	43	40	93 %
Dont analyses bactériologiques	35	35	100 %

1.2 LES FAITS MARQUANTS

- Mars 2018 : Renouvellement de 70 ml de canalisation rue de la Madeleine
- Avril 2018 : Pose d'une purge automatique au lieu-dit La Forerie pour traiter le problème de CVM
- Mai 2018 : Remplacement d'un poteau incendie rue du Viaduc.

- Août 2018 : Installation de nouveaux poteaux incendie à l'Ecauderie, Mousley, la Galaisière et lotissement de la Ruauderie
- Novembre 2018 : Renouvellement de 88 ml de canalisation Cité Louis Lemare.
- Décembre 2018 : Renouvellement de 165 ml de canalisation rue du Docteur Dudouyt
- Décembre 2018 : Réalisation de la 2^{nde} enquête de satisfaction client prévue au contrat de DSP

2 LE CONTRAT

2.1 LES INTERVENANTS

2.1.1 La collectivité

Le Maire : Monsieur LAMY Yves

DGS : Monsieur DUFLO Julien

Siège : Mairie de COUTANCES

Téléphone : 02.33.76.55.55

Télécopie : 02.33.76.55.76

2.1.2 Le délégataire SAUR

Adresse : SAUR
Rue des Frères Chappe
14540 GRENTHEVILLE

Téléphone : 02.31.52.53.85

Télécopie : 02.31.84.76.19

2.2 LE CONTRAT

Nature du contrat :	Délégation de Service Public
Date d'effet :	01/01/2012
Durée du contrat :	8 ans
Date d'échéance (intégrant les avenants éventuels) :	31/12/2019

2.3 VIE DU CONTRAT

AVENANT N° 1

Modification des modalités
Objet : d'actualisation des prix
 date de visa de la Préfecture
 : 06/03/2012
Date d'effet : 06/03/2012

AVENANT N° 2

Intégration du réservoir de
Monthuchon au patrimoine de la
collectivité
Objet :
date de visa de la Préfecture : 31/05/2013
Date d'effet : 31/05/2013

AVENANT N° 3

CSD – Construire sans détruire
Objet :
date de visa de la Préfecture : 01/03/2016
Date d'effet : 01/03/2016

AVENANT N° 4

Prise en compte de nouveaux
ouvrages – Modification de la
rémunération
Objet :
date de visa de la Préfecture : 01/04/2018
Date d'effet : 01/04/2018

AVENANT N° 5

Modification de la rémunération
Objet : due à l'impact de la loi Brottes
date de visa de la Préfecture : 01/07/2018
Date d'effet : 01/07/2018

4 LE PATRIMOINE

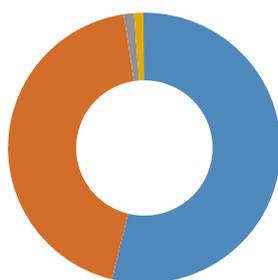
SYNTHESE DU PATRIMOINE	
Ouvrage(s) de stockage	5
Volume de stockage (m3)	2 868
Linéaire de conduites (km)	83,538

LE RESEAU

Le réseau de distribution se compose de conduites de transport (également appelées feeder ou conduite de refoulement) d'un diamètre en général supérieur à 300 mm et de conduites de distribution.

Dans les graphiques de répartition du linéaire par diamètre et matériaux, seules les 5 premières catégories sont affichées

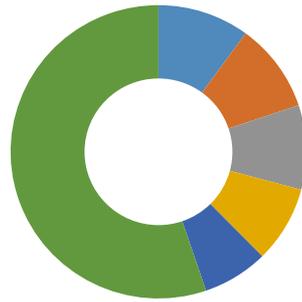
Répartition par matériau



■ Pvc ■ Fonte ■ Acier ■ Polyéthylène ■ Inconnu ■ Autres

Matériau	Valeur (%)
Pvc	53,83
Fonte	43,74
Acier	1,22
Polyéthylène	1,13
Inconnu	0,09

Répartition par diamètre



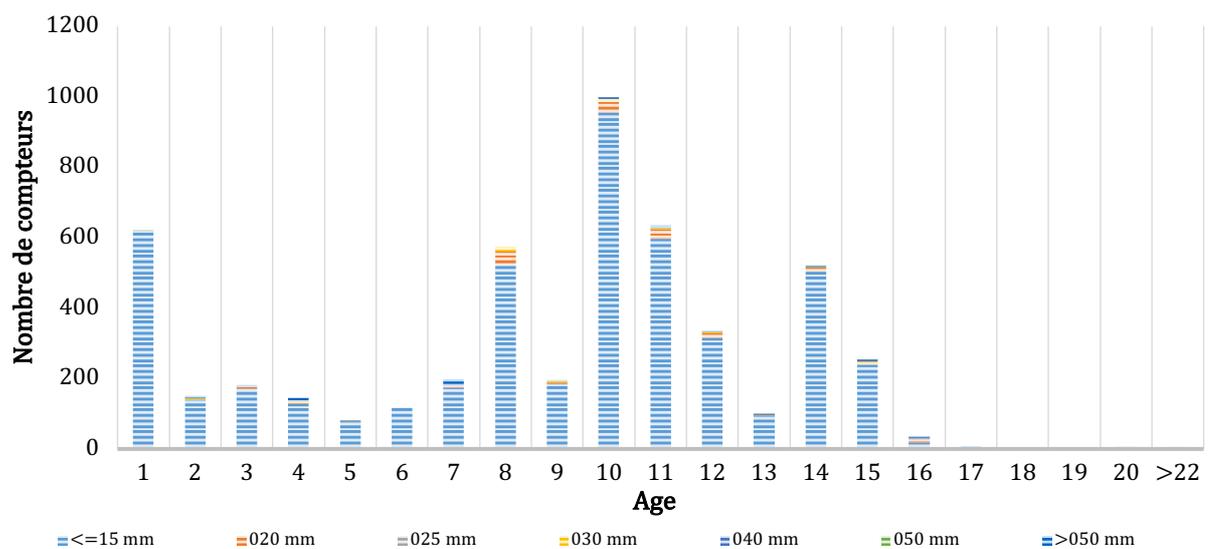
■ 200 ■ 140 ■ 110 ■ 75 ■ 150 ■ Autres

Diamètre	Valeur (%)
200	10,08
140	9,85
110	9,35
75	8,48
150	7,2
Autres	55,43

LES COMPTEURS

- Il y a au total 5 167 compteurs. 338 compteurs ont été renouvelés sur l'année 2018.

Répartition par âge et par diamètre



5 LE SERVICE AUX USAGERS

5.1 NOMBRE DE BRANCHEMENTS

LES BRANCHEMENTS

Pour mieux comprendre :

Le Branchement : Ensemble de canalisations et d'équipements reliant la partie publique du réseau de distribution d'eau à un réseau de distribution privé d'un client. Les équipements installés comprennent au minimum un robinet d'arrêt d'eau et un compteur.

Le Compteur : Equipement faisant partie intégrante du branchement et qui permet de comptabiliser le volume consommé par le branchement.

Le Client : Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat-client le liant avec le service de distribution de l'eau.

Cas général :

1 Client = 1 Branchement = 1 Compteur

Cas particuliers :

1 Client = 1 Branchement = 2 Compteurs

⇒ Compteur domestique

⇒ Compteur arrosage

1 Client = n Branchements = x compteur

⇒ Mairie = 1 Compteur

⇒ Salle des fêtes = 1 Compteur

⇒ Piscine = 2 Compteurs

	2017	2018	EVOLUTION N/N+1
Nombre de branchements	5 128	5 159	+ 0,60%

Ce chiffre prend en compte les branchements en service (actifs, en cours de modification, en cours de résiliation ou en attente de mise en service).

5.1.1 Décomposition par type de branchements

Ce tableau présente le nombre de branchements au 31 décembre de chaque année affichée.

Les branchements par tranche

Commune	2018	Particuliers et autres		
		Dont < 200 m ³ / an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m ³ /an (tranche 2)	Dont > 6000 m ³ /an (tranche 3)
COUTANCES	5 159	4 920	233	6
Répartition (%)	-	95,37	4,52	0,12

Les volumes consommés par tranche

Commune	2018	Particuliers et autres		
		Dont < 200 m ³ / an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m ³ /an (tranche 2)	Dont > 6000 m ³ /an (tranche 3)
COUTANCES	833 230	260 182	190 697	382 351
Consommation moyenne par type de branchement	161,51	52,88	818,44	63 725,17

Les consommations de plus de 6 000m³/an

Commune	Client	2017	2018	Evolution
COUTANCES	A F P B T P DE LA MANCHE	4 125	8 018	94,4 %
COUTANCES	PISCINE	26 961	30 328	12,5 %
COUTANCES	ELVIA	57 644	59 216	2,7 %
COUTANCES	LABORATOIRE UNITHER	93 277	90 822	-2,6 %
COUTANCES	IFORM / CFA	5 529	6 034	7,1 %
COUTANCES	SOCOPA VIANDES	183 799	187 933	2,2 %
Total		371 335	382 351	7,64%

LES VOLUMES COMPTABILISES

LES VOLUMES CONSOMMES

Afin de pouvoir calculer le rendement de réseau conformément au décret de décembre 2013, les volumes au niveau de la synthèse sont ramenés sur 365 jours.

Cependant pour être le plus représentatif par rapport à la relève réelle des compteurs, les volumes consommés en annexes sont ceux relevés au niveau des compteurs clients durant la période de relève.

Le volume d'eau potable consommé par les clients du périmètre du contrat n'inclut pas les Ventes d'Eau en Gros et / ou les volumes exportés.

Volume facturé : Volume consommé, mis à jour des corrections administratives éventuelles (dégrèvements, réajustements, annulations et réémissions de factures,...).

ATTENTION → Volume consommé hors VEG ≠ volume facturé

Le présent rapport fait apparaître le volume consommé. Le décompte de gestion fait apparaître le volume facturé.

	2017	2018	Evolution N/N+1
Volume consommé hors VEG (m ³)	850 574	868 940	+ 2,16 %

ETAT DES RECLAMATIONS CLIENTS

Motifs de réclamations	2017	2018
Facturation encaissement	5	15
Produit	3	6
Qualité de service	3	4

6 BILAN DE L'ACTIVITE

6.1 LES VOLUMES D'EAU

Le volume produit est le volume issu des ouvrages du service et introduit dans le réseau de distribution.

Le volume importé est le volume d'eau en provenance d'un service d'eau extérieur.

Le volume exporté est le volume d'eau livré à un service d'eau extérieur.

Le volume mis en distribution correspond à la somme des volumes produits et importés, auxquels on retranche le volume exporté.

Le volume consommé autorisé est la somme du volume consommé hors VEG sur 365 jours, du volume sans comptage (essai

de poteaux d'incendie, arrosage, ...) et du volume de service du réseau (purges, nettoyage de réservoirs, ...).

Les volumes présentés dans les sections ci-dessous sont extrapolés sur la période de relève de 362j et ramené sur 365j afin de répondre aux exigences du décret

Synthèse des volumes (m ³)	2017	2018
Volumes produits	0	0
Volumes importés	939 848	968 379
Volumes exportés	3 729	3 714
Volumes mis en distribution	936 119	964 666
Volumes consommés	850 516	868 940

Volumes en m³



6.2 CAPACITE DE STOCKAGE

Synthèse des volumes mis en distribution	
Capacité de stockage (en m ³)	2 868
Volume mis en distribution moyen/jour (en m ³)	2 643
Capacité d'autonomie (en j)	1,1

6.3 LE RENDEMENT DE RESEAU

Le rendement d'un réseau compare les volumes d'eau introduits en amont et ceux consommés en aval par les usagers. La différence correspond aux volumes non comptabilisés dont les fuites de réseau, ainsi que les volumes expliqués ci-après.

La moyenne nationale de rendement des réseaux d'eau potable est de 80 %.

	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution N/N-1

Volume produit	0	0	0	0	0	0%
Volume acheté en gros	935 532	955 739	970 001	939 848	968 379	3%
Volume vendu en gros	2 786	2 572	2 937	3 729	3 714	-0,4%
Volume consommé autorisé	837 842	862 410	867 116	854 246	872 093	2,1%
Rendement IDM (%)	89,86	90,5	89,7	91,29	90,44	-0,9%

*On entend principalement par « volume consommateurs sans comptage », les volumes d'eau utilisés dans le cadre des manœuvres et essais des dispositifs de protection incendie.

Ils peuvent être complétés par les eaux de lavage des voiries, d'arrosage des espaces verts, celles des fontaines publiques, ou d'éventuelles chasses sur réseaux.

On entend par « volume de service du réseau », l'eau utilisée lors des nettoyages de réservoirs, des purges de réseaux, et par certains appareils de mesure en ligne.

La prise en compte de ces volumes dans le calcul du rendement de réseau est conforme à la réglementation.

Le vieillissement du réseau est l'un des principaux facteurs de dégradation du réseau, une politique de **gestion patrimoniale adaptée** permet d'optimiser les performances des réseaux.

6.4 L'INDICE LINEAIRE DE PERTES (ILP)

L'Indice Linéaire de Pertes (ILP) indique le volume perdu par jour et par kilomètre de réseau.

Il permet de mieux traduire la performance du réseau selon sa nature.

	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution N/N-1
Volume produit	0	0	0	0	0	0%
Volume acheté en gros	935 532	955 739	970 001	939 848	968 379	3%
Volume vendu en gros	2 786	2 572	2 937	3 729	3 714	-0,4%
Volume mis en distribution	932 747	953 167	967 064	936 119	964 666	3%
Volume consommé autorisé	837 842	862 410	867 116	854 246	872 093	2,1%
Linéaire du réseau	81	81	83	83	84	1,2%
Indice linéaire de pertes (en m ³ /km/j)	3,2	3,05	3,3	2,7	3,04	12,5%

6.5 L'INDICE LINEAIRE DE VOLUME NON COMPTE (ILVNC)

L'Indice Linéaire de volume non compté (ILVNC) indique le ratio de volume non compté par jour, par kilomètre de réseau.

	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution N/N-1
Volume produit	0	0	0	0	0	0%
Volume acheté en gros	935 532	955 739	970 001	939 848	968 379	3%
Volume vendu en gros	2 786	2 572	2 937	3 729	3 714	-0,4%
Volume mis en distribution	932 747	953 167	967 064	936 119	964 666	3%
Volume consommé	811 845	858 299	856 913	850 516	868 940	2,2%
Linéaire du réseau	81	81	83	83	84	1,2%
Indice linéaire de volume non compté	4,08	3,19	3,63	2,82	3,14	11,2%

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

6.6 L'INDICE LINEAIRE DE CONSOMMATION (ILC)

L'Indice Linéaire de consommation(ILC) indique le ratio de volume consommé par jour, par km.

	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution N/N-1
Volume produit	0	0	0	0	0	0%
Volume acheté en gros	935 532	955 739	970 001	939 848	968 379	3%
Volume vendu en gros	2 786	2 572	2 937	3 729	3 714	-0,4%
Volume mis en distribution	932 747	953 167	967 064	936 119	964 666	3%
Volume consommé autorisé	837 842	862 410	867 116	854 246	872 093	2,1%
Linéaire du réseau	81	81	83	83	84	1,2%
Indice linéaire de consommation (m3/km/j)	28,37	29,1	28,7	28,29	28,72	1,5%

Ce ratio est utilisé pour évaluer la conformité du rendement de réseau. Il est également utilisé pour mesurer les écarts entre services dans le comparateur national inter services.

7 LA QUALITE DU PRODUIT

L'eau potable est une denrée alimentaire, c'est pourquoi elle fait l'objet d'un suivi régulier et rigoureux. SAUR œuvre chaque jour afin de délivrer, en toutes circonstances, de l'eau de grande qualité.

Le code de la santé publique (CSP, articles L1321-1 à 10 et R1321-1 à 63) précise les dispositions à respecter par la personne publique responsable de la production et de la distribution des eaux.

Ce chapitre présente les résultats de conformité de l'eau par rapport à la réglementation, en distinguant les paramètres bactériologiques et physico-chimiques.

7.1 SYNTHÈSE QUALITATIVE DES EAUX DISTRIBUÉES EN 2018

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons conformes (ARS)	% Conformité (ARS)	Nombre d'échantillons analysés (SAUR)	Nombre d'échantillons conformes (SAUR)	% Conformité (Exploitant)
Bactériologique	35	35	100	0	0	0
Physico-chimique	36	36	100	7	4	57
Nombre total d'échantillons	40	40	100	7	4	57

7.2 CONFORMITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

Détail des non conformités sur l'eau distribuée

Paramètres	Origine de l'analyse	Date	Localisation de la non-conformité	Unités	Limite de qualité	Valeur	Commentaire
Chlorure de vinyle	SAUR	23/04/18	Réseau d'eau potable de Coutances	µg/l	0,5	0,67	POINT VARIABLE N°1 - la Forerie
Chlorure de vinyle	SAUR	17/05/18	Réseau d'eau potable de Coutances	µg/l	0,5	0,71	POINT VARIABLE N°1 - la Forerie
Chlorure de vinyle	SAUR	26/07/18	Réseau d'eau potable de Coutances	µg/l	0,5	1,2	POINT VARIABLE N°1 - la Forerie

Commentaire sur l'eau distribuée

L'eau distribuée provient d'un achat d'eau au Syndicat Départemental d'Eau Potable de la Manche (SDEAU50).

Les unités de distribution de la commune sont les suivantes :

Unité de distribution	Origine de l'eau
UDI de Coutances Cambernon	Station de traitement du SYMPEC, Marchésieux
UDI de Coutances Monthuchon	Station de traitement du SYMPEC, Marchésieux

Eaux distribuées :

Les eaux distribuées sont au regard de l'ensemble des analyses effectuées de bonne qualité physico-chimique et bactériologique.

Le traitement de décarbonatation du SYMPEC permet de distribuer une eau de qualité à l'équilibre calcocarbonique avec une dureté de 15.4°F pour un ph de 8.0.

Une étude sur les CVM a été effectuée à La Forerie, les dépassements enregistrés ne sont pas intégrés dans la statistique des non conformités en 2018

9 LES OPERATIONS REALISEES PAR SAUR

9.1 LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

Tout au long de l'année, SAUR réalise des opérations sur les installations et le réseau de la collectivité afin d'assurer la bonne distribution de l'eau.

Synthèse du Nombre d'interventions par type	2017	2018
Nettoyage des réservoirs	5	2
Nombre de campagnes de recherche de fuites	14	21
Linéaire inspecté (ml)	1 703	4 152
Nombre de fuites trouvées	3	3
Réparation fuites/casses sur conduite	8	18
Réparation fuites/casses sur branchement	9	9
Interventions d'entretien	9	15

Détails des fuites/casses réparées sur conduites

Commune	Nature	Diamètre	Date	Adresse
Coutances	Fonte	80	24/01/18	52 SAINT PIERRE (Rue)
Coutances	Fonte	80	25/01/18	2 MONTIGNY (Rue)
Coutances	Fonte	125	31/01/18	15 QUESNEL MORINIÈRE (Rue)
Coutances	Fonte	100	12/02/18	33 HENRI LALOI (Rue)
Coutances	Fonte	200	21/02/18	3 CROUTE (Rue de la)
Coutances	Pvc	75	07/06/18	8 TOURVILLE (Rue)
Coutances	Fonte	150	14/06/18	1 GUERIE (Rue de la)
Coutances	Fonte	100	04/07/18	13 ELEONOR DAUBREE (Rue)

Coutances	Pvc	63	27/07/18	17 LE VAUDON (Residence)
Coutances	Fonte	200	07/08/18	2 GARE (Rue de la)
Coutances	Pvc	90	13/08/18	2 GEOFFROY DE MONTBRAY (Residence)
Coutances	Fonte	60	23/08/18	8 VERJUSIERE (Rue de la)
Coutances	Fonte	60	23/08/18	9 VERJUSIERE (Rue de la)
Coutances	Pvc	63	16/11/18	1 SAINT MALO (Impasse de)
Coutances	Fonte	60	26/11/18	2 ASPIRANT BOURE (Rue de l')
Coutances	Pvc	110	11/12/18	2 JOSEPH LHOTTE (Rue)
Coutances	Pvc	75	12/09/18	Rue Saint Martin (Rue)
Coutances	Pvc	50	11/04/18	Route de REMILLY

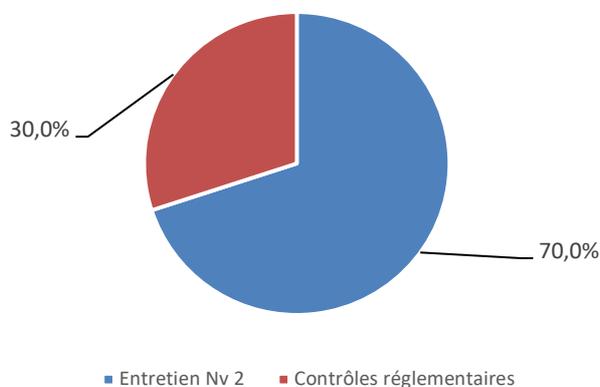
Détails des fuites/casses réparées sur branchement

Commune	Date	Adresse
Coutances	14/03/18	3 GAI LOGIS (Rue du)
Coutances	15/05/18	6 VERDUN (Avenue de)
Coutances	28/05/18	11 SAINT PIERRE (Rue)
Coutances	04/07/18	50 GAMBETTA (Rue)
Coutances	29/10/18	0 ARQUERIE (Rue de l')
Coutances	14/12/18	18 DOC HENRI GUILLARD (Rue)
Coutances	12/09/18	Rue Saint Martin (Rue)
Coutances	23/08/18	VERJUSIERE (Rue de la)
Coutances	24/01/18	SAINT PIERRE (Rue)

9.2 LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Les opérations de maintenance permettent de maintenir ou de rétablir un groupe fonctionnel, équipement, matériel, dans un état donné ou de lui restituer des caractéristiques de fonctionnement spécifiées.

Entretien niveau 2	8	7
Contrôles réglementaires	3	3



Les interventions de maintenance

Entretien niveau 1 : désigne les opérations de maintenance préventive et / ou corrective **simples** (réglages, remplacement de consommables, graissages ...).

Entretien niveau 2 : désigne les opérations de maintenance préventive et / ou corrective de **complexité moyenne** (rénovation, réparations importantes réalisées en ateliers spécialisés, remplacement d'équipements ou sous équipements).

Ces interventions peuvent être soit de nature :

- Curative : opération faisant suite à un dysfonctionnement ou à une panne
- Préventives : Opération réalisée lors du fonctionnement normal d'un équipement afin d'assurer la **continuité de ses** caractéristiques de marche et d'éviter l'occurrence d'une panne.

Type	2017	2018
------	------	------

Curatif	8	7
Préventif	-	-

Contrôles réglementaires : permettent de vérifier la conformité des installations ci-dessous afin de garantir la sécurité du personnel :

-  Installations électriques
-  Systèmes de levage
-  Ballons anti-béliers

10 PROPOSITIONS D'AMELIORATION

Localisation	Proposition	Délai
Rue Quesnel Morinière	Renouvellement canalisation	Souhaitable
Rue du palais de Justice	Renouvellement de la canalisation en Fonte Ø175 Longueur environ : 190 m Conduite importante pour la Ville de Coutances (Centre-Ville) et ancienneté de la canalisation importante 3 fuites ont été recensées et réparés sur cette canalisation. (historique depuis 2011)	Souhaitable
Rue Henri Laloï et Chemin des Sources	Renouvellement de la canalisation en Fonte Ø100 Longueur environ : 800 m Beaucoup de fuite sur ce secteur Ancienneté de la canalisation	Souhaitable
Rue Milon	Réparation de fuites récurrentes sur cette canalisation (F150 et F125) Longueur environ : 250m Si des travaux de voiries ou d'effacement de réseau, il serait souhaitable de renouveler cette canalisation.	Souhaitable
Commentaire général	Envisager une étude de diagnostic sur l'état des conduites et des branchements (branchement acier, résistance, état intérieur, corrosion...) : - Rue Gambetta - Boulevard Alsace Lorraine - Avenue de la république Conduite prioritaire et très importante pour l'alimentation en eau de la Ville de COUTANCES	Souhaitable

Commentaire général	Installation de la radio-relève.	Souhaitable
Bâches de Cambernon (SYMPEC)	<p>Prévoir la réfection du génie civil et l'étanchéité du réservoir.</p> <p>Prévoir le renouvellement de la tuyauterie intérieur et de l'ensemble des vannes.</p> <p>Prévoir la mise en sécurité des accès, échelles, garde-corps.</p>	
Bâches de Montuchon (SYMPEC)	<p>Prévoir la mise en sécurité de l'accès au sous-sol de l'ancienne bâche.</p> <p>(Profondeur >6m => Mise en place d'un palier intermédiaire)</p>	
Rue Aspirant Bourré	Renouvellement de la canalisation	Souhaitable
Rue Planche Maurice	Prévoir renforcement canalisation et extension Planche Maurice et pose d'un poteau incendie dans le lotissement Mesnil Saint Jean.	Souhaitable
Route de Remilly	Prévoir le renouvellement de la canalisation (avec un diamètre supérieur) afin de permettre l'arrêt de l'achat d'eau à Saint Sauveur Lendelin	Souhaitable

11 COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION (CARE)

SAUR

07/05/2019

COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION ANNEE 2018

(en application du décret du 14 mars 2005)

GESTION DU SERVICE EAU POTABLE

Région **NORD IDF NORMANDIE**
Centre **NORMANDIE OUEST**
Département **MANCHE**
Collectivité **VILLE DE COUTANCES-ep**

LIBELLE	En milliers d'Euros	Année 2017	Année 2018	Ecart en %
PRODUITS		1 302,1	1 343,5	3,2
Exploitation du service		690,5	716,7	
Collectivités et autres organismes publics (estimations)		549,0	566,0	
Travaux attribués à titre exclusif		23,7	17,4	
Produits accessoires		38,9	43,4	
CHARGES		1 232,8	1 279,3	3,8
Personnel		154,4	155,7	
Energie électrique		0,7	0,6	
Achats d'eau		229,3	255,6	
Produits de traitement		0,2	0,6	
Analyses		4,4	5,2	
Sous-traitance, matières et fournitures		32,6	40,5	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)		13,6	13,5	
Autres dépenses d'exploitation		71,1	71,5	
- Télécommunications, poste et télégestion		8,1	8,0	
- Engins et véhicules		14,7	15,4	
- Informatique		32,3	33,3	
- Assurances		4,9	1,2	
- Locaux		5,8	8,8	
- Divers		5,3	4,8	
Contribution des services centraux et recherche		63,4	63,9	
Collectivités et autres organismes publics (estimations)		549,0	566,0	
- Part collectivité		453,0	465,0	
- Autres organismes publics		96,0	101,0	
Charges relatives aux renouvellements		50,4	51,0	
- Pour garantie de continuité du service		4,2	4,5	
- Programme contractuel		3,5	3,5	
- Fonds contractuel		42,6	43,0	
Charges relatives investissements du domaine privé		46,6	48,2	
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux		17,1	6,9	
RESULTAT AVANT IMPOT		69,4	64,2	-7,5
Impôt sur les Sociétés (calcul normatif)		23,8	21,9	
RESULTAT		45,5	42,2	-7,2

(1) Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles : y compris redevance domaniale: département,région, Etat et redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006
Réf: 110-015004 -505100 -01 2018120

(2) Si Annuités emprunt collectivité prises en charge : comprennent: annuités d'emprunt, amortissements droits d'exploitation et charges financières contractuelles.

Validé le 07/05/2019

12 SPECIMEN DE FACTURES

BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
COUTANCES	A09HA113591 M	015 mm				120	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION						120	

SPECIMEN		FACTURE N° Simulation		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Distribution de l'eau		209,11 € HT	220,62 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part SAUR		11-2018 / 10-2019						21,37	5,50
Consommation part Communale		Année 2018			120	0,7100	85,20		5,50
Consommation part SAUR		Année 2018		1 à 100	100	0,8600	86,00		5,50
				101 à 120	20	0,8270	16,54		5,50

		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Organismes publics			m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)			120	0,2200	26,40		5,50

Total Facture	248,47 € TTC
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 235,51 €
TVA sur les débits : 12,96 €

ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION

Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L.441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

Au 1^{er} janvier 2018, le prix de l'eau potable sur la ville de Coutances était de 2,07 € TTC / m³, pour 2,03 € TTC / m³ au 1^{er} janvier 2017, soit une évolution de 1,97 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel du délégataire sur le service public de distribution d'eau potable.

Le Conseil Municipal,

En l'absence de Monsieur BOURGET, adjoint aux travaux, Monsieur PERRUAUX, directeur des services techniques, donne lecture du rapport annuel 2018 du délégataire concernant l'exploitation du service public de distribution d'eau potable.

Monsieur PERRUAUX insiste notamment sur l'excellent taux de rendement du réseau de l'ordre de 90 %.

De surcroît, les « volumes consommateurs sans comptage » étant très limités, une politique de gestion patrimoniale adaptée peut encore permettre d'espérer une optimisation de la performance.

- Monsieur ROUXEL demande si les travaux et débats de la commission constituée dans le cadre de la procédure de renouvellement de la DSP peuvent être portés à la connaissance de l'assemblée.

- Monsieur le Maire répond par la négative.

DONNE quitus à l'unanimité à Monsieur le Maire de la présentation du rapport annuel du délégataire sur le service public de la distribution d'eau potable.

Ainsi fait et délibéré.

N°11 - AMENAGEMENT D'UN GIRATOIRE SUR LA RD2 – AVENANTS N°1 AUX MARCHES DE TRAVAUX DES LOTS 1 ET 2

Par délibération en date du 18 octobre 2018, le conseil a attribué les marchés de travaux relatifs à l'aménagement d'un giratoire sur la route de Lessay.

Ces travaux, démarrés depuis le 17 juin, ont vocation à se terminer fin octobre.

Lors de la préparation du dossier, le tracé des fourreaux permettant de desservir à terme en fibre optique les riverains situés dans l'emprise du chantier avait été proposé par Manche Numérique. Après attribution des marchés, et juste avant le démarrage du chantier, le syndicat est revenu vers la Ville en indiquant qu'il convenait de modifier ce tracé.

Par conséquent, les avenants présentés dans la présente délibération correspondent à cette modification. La Ville n'ayant pas à supporter les erreurs de Manche Numérique, le syndicat remboursera, par le biais d'une convention qui sera délibérée ultérieurement, l'intégralité de ces dépenses supplémentaires.

Globalement, les travaux consistent à réaliser des tranchées supplémentaires et à ajouter du linéaire de fourreau sur la totalité de l'emprise du chantier.

Deux avenants sont donc présentés :

Lot 1 : Réseaux eaux usées – eaux pluviales - Entreprise SITPO – Avenant n°1

Montant initial :	204 000,00 € HT
Avenant n°1 :	2 523,90 € HT
Nouveau montant total :	206 523,90 € HT

➔ Montant cumulé des avenants : 2 523,90 € HT *soit + 1,24 % du montant initial du marché*

Lot 2 : Tranchées réseaux souples, eau potable, éclairage public, téléphone - Entreprise CEGELEC – Avenant n°1

Montant initial :	147 937,20 € HT
Avenant n°1 :	3 634,80 € HT
Nouveau montant total :	151 572,00 € HT

➔ Montant cumulé des avenants : 3 634,80 € HT *soit + 2,46 % du montant initial du marché*

Les avenants étant inférieurs à 5% du montant des marchés initiaux, il n'a pas été nécessaire de recueillir l'avis de la commission d'appel d'offres.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants présentés ci-avant.

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur le Maire,

- Après en avoir délibéré à la majorité, Mesdames TOUATI et FOURNIER et Monsieur LEFEVRE s'abstenant, Monsieur ROUXEL votant contre,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants présentés ci-avant.

Ainsi fait et délibéré.

N°12 - Adhésion au Syndicat Départemental de l'eau de la Manche (SDeau50) du SIAEP de Brécey

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Vu les statuts du Syndicat Départemental de l'eau de la Manche (SDeau 50),
Vu la délibération 2019/10 du conseil syndical du SIAEP de Brécey en date du 13 juin 2019, décidant :

* Que le SIAEP de Brécey adhère à compter du 31 décembre 2019 au SDeau50 au titre de la compétence de l'article 6.2 des statuts du SDeau50,

* Que le SIAEP de Brécey adhère à compter du 31 décembre 2019 à la compétence de l'article 6.3 des statuts du SDeau50, transfère la totalité de sa compétence «eau potable» au SDeau50 à compter du 31 décembre 2019 et constitue le Conseil Local de l'Eau Potable Brécey

Vu la délibération OC2019-07-04-02 du comité syndical du SDeau50 en date du 4 juillet 2019 acceptant la demande d'adhésion et de transfert de la compétence «eau potable» au 31 décembre 2019 du SIAEP de Brécey au SDeau50

Vu le courrier de Monsieur le Président du SDeau50 en date du 22 juillet 2019 sollicitant l'avis des collectivités et structures intercommunales membres du SDeau50 sur cette demande d'adhésion,

Considérant que les collectivités et structures intercommunales membres du SDeau50 doivent délibérer pour accepter l'adhésion du SIAEP de Brécey au SDeau50,

Il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable à la demande d'adhésion et de transfert de la compétence «eau potable» au 31 décembre 2019 du SIAEP de Brécey au SDeau50

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur Etienne SAVARY

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

EMET un avis favorable à la demande d'adhésion et de transfert de la compétence «eau potable» au 31 décembre 2019 du SIAEP de Brécey au SDeau50

Ainsi fait et délibéré.

N°13 - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE EN VUE DE LA MISE EN ŒUVRE D'UNE PROCEDURE COMMUNE POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ DE FOURNITURE DE CARBURANT - APPROBATION DU PRINCIPE ET AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT

Les marchés de carburant arrivant à échéance le 31 décembre 2019, il convient de relancer une procédure pour la fourniture de carburant aux véhicules de la Ville et de la Communauté de Communes.

La procédure d'un appel d'offres ouvert s'impose au regard des montants engagés sur la période 2020/2023 (durée du marché : 4 ans).

D'un point de vue économique, il est intéressant de recourir à la création d'un groupement de commande.

Afin de permettre la mise en œuvre de cette procédure, il est proposé au Conseil d'approuver le projet de convention constitutive du groupement, dont les principales caractéristiques sont reprises ci-après :

Article 1 : Constitution du groupement et objet

Membres * la Ville de Coutances

* la Communauté de communes Coutances mer et bocage

Objet : la mise en œuvre de la procédure d'appel d'offres relative à la fourniture de carburant nécessaire au fonctionnement des véhicules des deux collectivités membres du groupement.

Article 2 : Coordination et missions

La Ville de Coutances est désignée coordonnateur du groupement.

A ce titre, elle est chargée de procéder, dans le respect du code de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du ou des cocontractant(s), ainsi que celles relatives à la conclusion et l'exécution des marchés, à savoir :

- * le lancement de la consultation
- * le choix et le suivi de la procédure de passation des marchés
- * le secrétariat de la commission d'appel d'offres
- * l'établissement du rapport de présentation du marché

En revanche, chaque membre du groupement signe le marché qui lui est propre et en assure l'exécution.

Article 3 : Commission d'appel d'offres et présidence

La commission d'appel d'offres (CAO) du groupement est composée d'un titulaire de chaque CAO des collectivités dudit groupement. A chaque membre titulaire est adjoint un suppléant. En l'espèce, la CAO du groupement est composée comme suit:

Pour la Communauté de communes Coutances mer et bocage

Titulaire :

Suppléant :

Pour la Ville de Coutances

Titulaire :

Suppléant :

Présidence : le représentant du coordonnateur à savoir dans le cas présent Monsieur le Maire de Coutances ou son représentant.

Article 4 : Définition du marché et procédure à mettre en œuvre

Marché 1 : Fourniture de carburant par carte accréditive pour l'ensemble des véhicules de la Ville de Coutances.

Marché 2 : Fourniture de carburant par carte accréditive pour l'ensemble des véhicules de la Communauté Coutances mer et bocage.

Les prix au litre consentis par l'entreprise devront être identiques pour les 2 collectivités.

Procédure : Appel d'offres ouvert en application des articles 33, 57 à 59 du CMP.

Article 5 : Effet et durée

La présente convention prendra effet dès sa signature par les membres du groupement. Son terme est fixé à la notification des marchés au(x) cocontractant(s).

Article 6 : Répartition des frais de procédure

Les dépenses afférentes à l'appel d'offres seront réglées à parts égales (50%/50%) par les collectivités membres.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de désigner le membre titulaire de la commission d'appel d'offres ainsi que son suppléant ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres correspondante.

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur Etienne SAVARY

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DESIGNE comme membre titulaire de la commission d'appel d'offres Monsieur Denis BOURGET et Madame Sylvie PASERO comme membre suppléant ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement ;

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres correspondante.

Ainsi fait et délibéré.

N°14 - RÉHABILITATION DE L'ANCIEN OFFICE DE TOURISME DE COUTANCES EN BUREAUX ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNAUTÉ – AVENANTS AUX MARCHÉS DE TRAVAUX

Pour rappel, la ville de Coutances a décidé d'assurer la maîtrise d'ouvrage relative à la réhabilitation de l'ancien office de tourisme de Coutances en bureaux administratifs pour la communauté.

Dans le prolongement de ces travaux, des travaux de réhabilitation de l'installation électrique et informatique de la Mairie de Coutances et de ses bâtiments annexes ont été engagés.

Les travaux qui ont débuté au mois d'avril dernier sont désormais à un stade d'avancement de plus de la moitié et devraient s'achever en novembre 2019.

Les travaux de démolition, ont permis d'identifier la nécessité d'ajuster certaines prestations techniques, lesquelles devront être formalisées par la passation des avenants aux marchés de travaux présentés ci-dessous.

Lot n° 1: Réseau d'assainissement - Démolition – Gros œuvre – Entreprise DUVAL – Avenant n° 1

Travaux supprimés

- Dépose soignée des pavés existants côté cour pour réemploi	
365,84€	- Regard de visite extérieur compris cadre à remplir avec les pavés récupérés
1053,68€	- Sujétion de raccordement du réseau existant sur le nouveau regard extérieur
731,68€	- Réparation et remplacement de pierre au-dessus du Sas d'entrée
1948,53€	

Total : **- 4 099,73€ HT**

Travaux complémentaires

- Saignée dans dallage depuis la chute du WC de l'appartement	
916,75€	- Plus-value pour saignée dans double dallage
455,30€	- Modification du regard intérieur avant son rebouchement par béton
799,36€	- Main d'œuvre pour ponçage du ragréage
2610,00€	- Reprise du poteau altéré avant chantier
299,76€	

Total : **+ 5081,17 € HT**

Montant Total HT **+ 981,44 € HT**

Le montant du marché concerné serait ainsi porté de 65 025,32 € HT à 66 006,76 € HT, soit une augmentation de 1,51 %.

Lot n° 7 : Peinture – Entreprise BOURGET-MARQUÉ – Avenant n° 1

Travaux complémentaires

Mise en peinture des murs & plafonds existants de l'ancienne salle A3
5404.02€

Total : **+ 5 404,02€ HT**

Le montant du marché concerné serait ainsi porté de 22 916,83 € HT à 28 320,85 € HT, soit une augmentation de 19,08 %.

A noter que sur l'ensemble du chantier, le montant global des marchés de travaux serait ainsi porté de 560 894,14 € HT initiale à 567 279,60 € HT, soit une augmentation de 1,14 %. La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 2 septembre 2019 a émis un avis favorable à la passation de ces avenants.

Il est proposé au conseil d'approuver la passation de ces avenants et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur Etienne SAVARY

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la passation de ces avenants

AUTORISE Monsieur le Maire à les signer.

Ainsi fait et délibéré.

N°15 - RÉHABILITATION ÉLECTRIQUE ET SYSTÈME DE SÉCURITÉ INCENDIE DE L'ANCIEN OFFICE DE TOURISME DE COUTANCES EN BUREAUX ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNAUTÉ ET MISE EN CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES DE L'HÔTEL DE VILLE – AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX

Ces travaux font l'objet d'un marché attribué à l'entreprise FOUCHARD.

À la demande du service infrastructure et numérique, il s'avère nécessaire de rajouter les travaux listés ci-après lesquels devront être formalisés par avenant.

- La création d'un coffret de brassage
- Rajout d'un poste de travail bureau secrétariat général Secteur A
- Rajout d'un poste pour le photocopieur Secteur A R+2
- Rajout d'un poste local archives Secteur B R+3
- Rajout d'un poste pour le photocopieur Secteur C R+1
- Rajout d'un poste de travail bureau service propreté des locaux et communication Secteur A R+3

Total : **+ 4 483,05 € HT**

Le montant du marché concerné serait ainsi porté de 269 920,31 € HT à 274 403,36 € HT, soit une augmentation de 1,66 %.

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 2 septembre 2019 a émis un avis favorable à la passation de ces avenants.

Il est proposé au conseil d'approuver la passation de cet avenant et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Madame Sylvie PASERO,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la passation de cet avenant

AUTORISE Monsieur le Maire à le signer.

Ainsi fait et délibéré.

N°16 - Aménagement d'une bâche incendie – Acquisition foncière

L'aménagement d'une bâche incendie apparaît aujourd'hui nécessaire dans le secteur de la Levrairie à Coutances.

L'emplacement appréhendé est situé sur une parcelle appartenant à Monsieur Thierry FAUVEL.

Un accord est intervenu avec ce dernier pour une cession à la Ville de l'emprise nécessaire.

Les conditions de la transaction seraient les suivantes :

Vendeur	: Mr Thierry FAUVEL
Acquéreur	: Ville de Coutances
Objet	: emprise d'environ 125 m ² à prendre dans la parcelle ZL n°8 (division en cours)
Prix	: 2 €/m ²
	Frais d'acte et de géomètre à la charge de la Ville

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir.

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Madame Sophie LAINÉ

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir.

Ainsi fait et délibéré.

N°17 - Signature de la charte « Ville aidante Alzheimer »

France Alzheimer s'engage aux côtés des familles, des professionnels du secteur médico-social, des chercheurs, des acteurs institutionnels pour optimiser à court terme la prise en soin, et améliorer à long terme, la lutte contre Alzheimer et ses maladies apparentées.

L'association a 6 antennes dans la Manche dont une à Coutances.

La Ville de Coutances est invitée à signer une charte par laquelle elle signifie sa volonté de favoriser l'inclusion des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, ou d'une maladie apparentée, au sein de la cité.

Par la signature de cette charte, Coutances participe à la valorisation ou communication sur les dispositifs de soutien et d'information à disposition des personnes malades et des proches aidants. Coutances s'engage à mener au moins une des activités listées dans la charte en direction du public cible. A titre d'exemple :

- Garantir l'insertion régulière d'informations sur la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées au sein des supports de communication de la mairie,
- Sensibiliser sur la maladie d'Alzheimer dans les écoles
- Faciliter la participation des personnes malades et de leurs proches aidants à des actions artistiques, culturelles ou sportives
- etc

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la charte ci-jointe.

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur Jean-Manuel COUSIN,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la charte ci-jointe

Ainsi fait et délibéré.

N°18 – DENOMINATION DE VOIE

Un permis d'aménager pour un lotissement de 4 lots Rue du Professeur Ramon à Coutances a été délivré le 18 septembre 2018. Il convient de dénommer la voie de desserte de ces 4 lots. Il est proposé au conseil municipal de dénommer la voie ci-dessus définie : Venelle Apollo XI.

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur le Maire

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de dénommer la voie ci-dessus définie : Venelle Apollo XI

Ainsi fait et délibéré.

N°19 - SUBVENTION POUR RAVALEMENT DE FACADE

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le versement de la subvention suivante :

Propriétaire	Propriété	Nature des travaux	Montant retenu pour la subvention	Subvention
PILET Micheline 4 rue de la Mare 50200 COUTANCES	4 rue de la Mare 50200 COUTANCES	Ravalement de façade	6 058,00 €	908,70 €

Le récolement des travaux a été effectué sur place le 21 Août 2019.

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur Alain SALMON

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le versement de la subvention suivante :

Propriétaire	Propriété	Nature des travaux	Montant retenu pour la subvention	Subvention
PILET Micheline 4 rue de la Mare 50200 COUTANCES	4 rue de la Mare 50200 COUTANCES	Ravalement de façade	6 058,00 €	908,70 €

Ainsi fait et délibéré.

QUESTIONS DIVERSES

* Les séances du prochain conseil municipal sont fixées au 16 octobre et 18 novembre 2019.

* Monsieur ROUXEL demande si une nouvelle réunion de la commission Ad Hoc « Cosibus » est envisagée. Elle permettrait notamment d'ajuster les horaires au regard des diverses remarques formulées par les usagers.

Monsieur le Maire valide à nouveau le principe de cette première analyse. Il préfère toutefois une réunion de la commission en fin d'année. La réflexion sera ainsi utilement alimentée par un véritable recul sur le fonctionnement du service.

* Monsieur SALMON évoque les difficultés générées par la circulation de véhicules lourds rue Quesnel Morinière.

Monsieur le Maire précise qu'a priori, cette circulation n'est pas autorisée. Une analyse sur place sera initiée afin d'apprécier si une signalisation complémentaire est nécessaire.

* Alerté par l'intéressé, Monsieur ROUXEL évoque les conditions de raccordement de la propriété de Monsieur LEFRANC (Boulangerie) qui a repris les anciens locaux de l'entreprise Yonnet, avenue de Verdun à Coutances.

Il est précisé que le nouveau branchement a été nécessaire dans la mesure où la propriété Lefranc a été scindée du bâtiment contigu. Le coût du branchement appliqué est celui voté par le conseil municipal. Il est toutefois exact que des travaux complémentaires ont été nécessaires expliquant une facturation totale à hauteur de 5 300 € TTC. Il convient de préciser qu'une solution technique a été dégagée afin de limiter les coûts qu'aurait pu générer un raccordement direct sur le réseau situé de l'autre côté du boulevard.

* Monsieur le Maire précise qu'au 1^{er} septembre, les dossiers ADS régularisés ou en cours d'instruction se chiffrent à 300. Si la tendance se confirme au 4^{ème} trimestre, elle traduira une progression notable en comparaison de l'exercice 2018 de l'ordre de 15 %.